



**BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET
DE SERRE 2023
[DISPOSITIF VOLONTAIRE]**

SOMMAIRE

Introduction	3
Périmètre du bilan	3
Résultat du bilan d'émissions de gaz à effet de serre	4-5
Objectif de réduction des émissions pour 2030.....	5
Sources et jeux de données utilisés	6-7

Introduction

Dans un contexte où la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) devient un enjeu majeur pour notre société, **PREVENTEO** a décidé d'agir en réalisant son bilan des émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

Aussi, le présent document dresse une estimation de nos émissions de carbone en tenant compte de nos principaux postes d'émissions. Bien que ce bilan ne soit pas complet en raison des difficultés à quantifier certaines sources d'émissions indirectes, il constitue une étape importante dans notre démarche d'amélioration continue et de développement durable.

Le présent bilan s'appuie sur la méthodologie **Bilan Carbone®** de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ainsi que sur les facteurs d'émission et jeux de données fournies dans sa **Base Empreinte®**.

Périmètre du bilan

Le présent bilan est réalisé pour l'unique site PREVENTEO, situé au 2000 route des Lucioles, 06410 Biot, France.

Concernant les postes d'émission retenus, il apparaît après analyse réalisée en interne que :

- Pour les émissions relevant du **Scope 1** (émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise) l'entreprise est uniquement concernée par les émissions fugitives des systèmes de climatisation. Toutefois, le relevé de consommation d'électricité ne nous permet pas d'avoir le détail des consommations par équipement ; or le détail de la consommation liée aux systèmes de climatisation est nécessaire pour un calcul au plus réel de nos émissions.
Il nous a donc été impossible d'intégrer ces émissions dans le calcul des émissions.
- Pour les émissions relevant du **Scope 2** (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de l'entreprise) la consommation totale d'électricité a été intégrée, en tant que seul facteur d'émission de ce scope.
- Pour les émissions relevant du **Scope 3** (autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise), compte tenu de la complexité et de l'étendue des postes d'émission, seuls sont retenus ceux qui nous semblent être les principaux comptes tenus de l'activité de l'entreprise.

Par exception, nous avons dû renoncer à intégrer certains postes d'émissions en l'absence de données viables. A titre d'exemple, nous ne sommes pas en mesure de disposer de données précises quant à la valeur et au facteur d'émission liés à l'utilisation de data centers pour le développement produit.

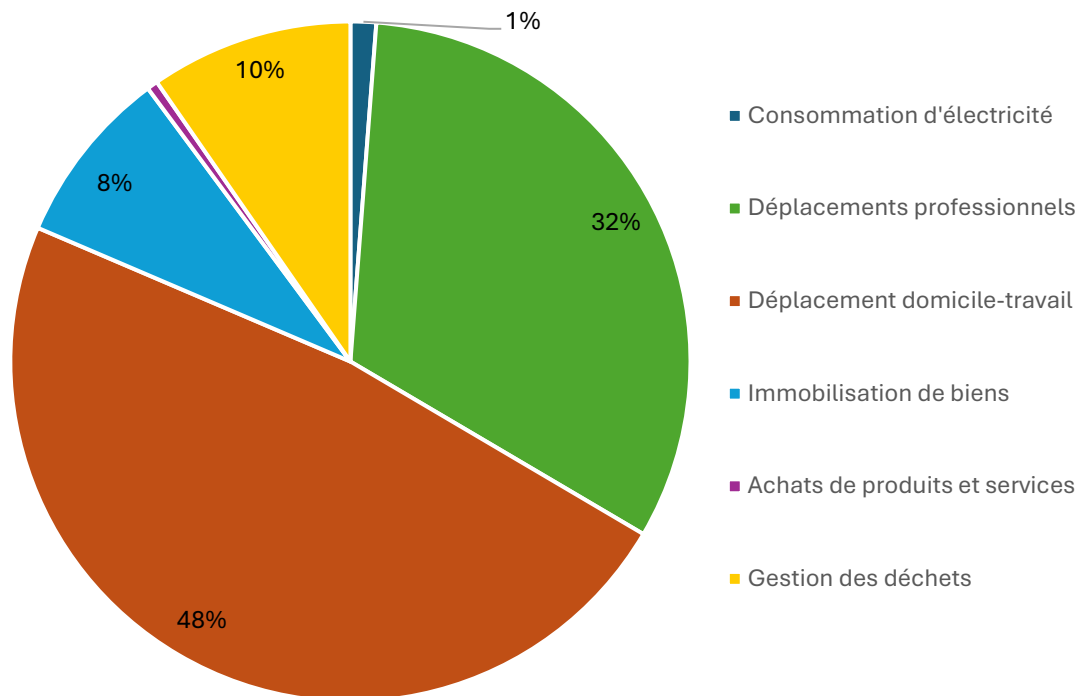
Résultat du bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Synthèse du bilan

	Poste d'émission	Tonne équivalent CO ₂
Scope 2	Consommation d'électricité	0.98
Scope 3	Déplacements professionnels	25.96
	Déplacement domicile-travail	38.6
	Immobilisation de biens	6.77
	Achats de produits et services	0.414
	Gestion des déchets	7.76
		80,48

Emissions évitées	Tonne équivalent CO ₂
Gestion des déchets (recyclage via bac jaune)	6.18

Graphique de la répartition des émissions par poste



Objectif de réduction des émissions pour 2030

Scope visé	Objectif de réduction en %	Actions liées
Scope 2	10 %	Mesures diverses de réduction de la consommation d'électricité
Scope 3	15 %	Réduction ou optimisation des déplacements professionnels Politique d'achats responsables afin d'augmenter l'amortissement des biens immobilisés

Sources et jeux de données utilisés

Scope	Poste d'émission	Détail du poste d'émission	Source	Facteur d'émission unitaire (Base Empreinte®)
Scope 2	Consommation d'électricité	Ensemble des postes consommateurs d'électricité	Facture du fournisseur d'électricité	0.0580 /kg éq. CO ₂ /kWh
Scope 3	Déplacements professionnels	Déplacement court courrier en avion ⁽¹⁾	Données RH (liste des déplacements)	0.258 kg éq. CO ₂ / peq.km
		Déplacement en train ⁽¹⁾		2.93e-3 kg éq. CO ₂ / passenger.km
		Déplacement en voiture ⁽¹⁾		0.239 kg éq. CO ₂ / km
	Déplacement domicile-travail	Déplacement en voiture	Questionnaire interne transmis aux salariés ⁽²⁾	0.239 kg éq. CO ₂ / km
	Déplacement domicile-travail	Déplacement en transport en commun		0.113 kg éq. CO ₂ / km
	Déplacement domicile-travail	Déplacement en 2 roues		0.0763 kg éq. CO ₂ / km
	Immobilisation de biens	Ecran d'ordinateur	Données RH (liste des équipements)	222 kg éq. CO ₂ / unité ⁽³⁾
		Ordinateur/fixe/Bureautique (sans écran)		169 kg éq. CO ₂ / unité ⁽³⁾
		Ordinateur portable		156 kg éq. CO ₂ / unité ⁽⁴⁾
		Télévision		500 kg éq. CO ₂ / unité
		Smartphone		39.1 kg éq. CO ₂ / unité ⁽⁴⁾
		Imprimante		87.9 kg éq. CO ₂ / unité ⁽⁵⁾
		Rétroprojecteur		145 kg éq. CO ₂ / unité ⁽⁵⁾
		Ensemble switch / routeur / pare-feu		80.7 kg éq. CO ₂ / unité
	Achats de produits et services	Consommable bureautique	Données RH (factures)	0.917 kg éq. CO ₂ / euro dépensé
	Achats de produits et services	Abonnement logiciel Microsoft	Données extraites de l'outil dédié en t eq. CO ₂	
	Gestion des déchets	Ordures ménagères		374 kg éq. CO ₂ / tonne

		Déchets recyclables (type : carton) ⁽⁶⁾	Données collectées auprès du prestataire du service d'entretien	992 kg éq. CO ₂ / tonne
		Déchets recyclables (type : plastique souple) ⁽⁶⁾		530 kg éq. CO ₂ / tonne
		Emissions évitées de déchets recyclables (type : carton)		-379 kg éq. CO ₂ / tonne
		Emissions évitées de déchets recyclables (type : plastique souple)		-1.13e+3 kg éq. CO ₂ / tonne

⁽¹⁾ Inclut, le cas échéant, le déplacement lié aux visites de clients sur site

⁽²⁾ En l'absence de réponse de certains collaborateurs, une moyenne a été effectuée sur la base des répondants. De plus, le questionnaire ayant été transmis en 2024, il ne saurait refléter les émissions de 2023.

⁽⁵⁾ Prise en compte d'un amortissement de 5 ans

⁽⁴⁾ Prise en compte d'un amortissement de 3 ans

⁽⁵⁾ Prise en compte d'un amortissement de 8 ans

⁽⁶⁾ En raison de la différence de facteur d'émission entre les différents types de déchets recyclés existants, il est préférable de calculer les émissions liées aux déchets en déclinant les émissions selon le type de déchet, et non en regroupant l'ensemble de ces déchets dans un seul facteur d'émission. Toutefois, ce niveau de granularité nécessite de disposer de la quantité de chacun des déchets recyclés ; or nous disposons seulement d'une quantité totale approximative de l'ensemble des déchets recyclés (bac jaune). Aussi, sur la base de cette quantité totale, nous avons réalisé une estimation de la quantité de de carton et de plastique souple recyclé (seuls ces deux déchets ont été pris en compte car ils constituent la grande majorité de nos déchets recyclés) ; à savoir : 60% de la quantité totale pour le carton et de 40% de la quantité totale pour le plastique souple.